

LE JOUR, 1951
6 MAI 1951

PROPOS DOMINICAUX : LE POIDS DES LOIS

On peut dire qu'il est démoralisant pour un peuple d'avoir trop de lois ; et ce n'est souvent pas un signe de santé.

Sans doute tout dépend-il de la mentalité de ce peuple, de son aptitude à comprendre, à se souvenir, à se discipliner, à se contrôler, à obéir.

Les lois, au demeurant, c'est l'injonction de faire et de ne pas faire, ce sont autant de chaînes et de contraintes. On les suppose tutélaires ; mais, si tutélaires qu'elles soient, leur nombre, leur masse, leur obscurité à peu près fatale deviennent un poids insupportable, une entrave à un épanouissement qui est la condition de l'ascension de l'homme et de son âme.

Voyez ce que les lois les plus simples appellent de gloses et d'exégèses, les montagnes d'écrits qui les expliquent ou tentent de les expliquer ! A travers les commentaires qu'elles suscitent, **le "législateur" lui-même ne se reconnaît plus** ; il devient une sorte de mythe, un esprit pur ou un monstre.

Il est fréquent, en ce siècle, que les lois soient mal faites, qu'elles portent leur part d'imprévoyance, d'imprévision, d'improvisation. C'est le résultat du travail en série ; **et c'est le pire du système qui a mis l'homme dans cet étau de préceptes fragiles, de dispositions sans lendemain.** Car on n'en peut plus de fabriquer des lois et de s'y soumettre, d'ajouter sans cesse à la loi naturelle et au Décalogue, de se pénétrer des devoirs que dictent aux hommes les pouvoirs sous la menace de châtiments divers. **On n'en peut plus d'un aspect de la civilisation qui ressemble à ce point à la servitude.**

Maintenant des lois innombrables vieillissent prématurément. Et les recueils de lois se mettent à ressembler aux villes mortes. Ce n'est que de loin en loin qu'on y trouve, avec la raison écrite, le chant de la vie.

La vérité, enfin, c'est que, depuis longtemps, un homme normal ne peut pas connaître toute la loi, ni même le quart de la loi. Cela passe les forces humaines. Et il se trouve que le juge lui-même avant d'avoir à appliquer la loi, l'ignore ; et qu'il découvre avec stupeur, au moment où la force publique la met en mouvement, combien elle est désuète, illusoire et redoutable.

De nos jours on perfectionne les explosifs dans le moment que l'intelligence s'égaré ; de même on fait des lois savantes pour l'homme qui devient de plus en plus "un inconnu". Alors que la connaissance de l'homme devrait être le fondement de la loi, **on cherche en vain la psychologie qu'il faudrait, dans les assemblées qui multiplient des dispositions qu'elles ne se sont pas donné la peine d'approfondir.**

On n'a pas encore fait cette découverte inouïe que, de par le monde, beaucoup de lois ne sont faites que pour le profit qu'il y aura à les violer.

C'est en ce sens qu'on peut reprendre le texte de Tacite : "Comme autrefois par les crimes, nous sommes maintenant opprimés par les lois".